



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 30 novembre 2004 au 6 août 2012

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2004-08

## Rétrocessions des frais de souscription/rachat et des frais de gestion dans les fonds de fonds : modalités pratiques d'affectation de ces rétrocessions au fonds de fonds et conditions d'information des souscripteurs

Version consultée

 [Télécharger la doctrine](#)

ns légales :

nsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, é des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02